

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2019

Le huit novembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente le conseil municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr. Jean-Marie CORMIER, Maire.

Etaient présents : Mrs. CORMIER, VERHALLE, MICHEL, LEFRANÇOIS, HUREL, LEBLANC,
Mmes LE TURQUE, LAJOIE.

Absents excusés : Mr. TROGU et Mmes LEBLOND et LEGRAND.

Secrétaire de séance : Mme LAJOIE.

DELEGUES AU SYNDICAT D'EAU DU PERCHER

Délibération n° 2019.08.11.01

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a désigné :

- **Délégué titulaire** : Mr. Dominique TROGU,
- **Délégué suppléant** : Mr. Jean-Marie CORMIER.

ADOPTION DU RPOS EN EAU POTABLE DE L'ANNEE 2018 DU SYNDICAT D'EAU DU PERCHER

Délibération n° 2019.08.11.02

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable concernant le SAEP du Percher.

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).

Délibération n° 2019.08.11.03

Le conseil municipal décide d'attribuer une IFSE (indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) aux deux agents communaux, soit :

Mme Levallois : 46 € mensuel pour un temps de travail de 12/35^{ème},

Mme Goret : 62 € mensuel pour un temps de travail de 16/35^{ème}.

Le conseil municipal décide d'attribuer un CIA (complément indemnitaire annuel) aux deux agents communaux, soit :

Mme Levallois : 378 €.

Mme Goret : 653 €.

REMUNERATION HEURES COMPLEMENTAIRES DE L'AGENT TECHNIQUE

Délibération n° 2019.08.11.04

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de rémunérer les heures complémentaires effectuées par l'agent technique, Madame Nathalie Levallois, soit un total de 15 heures pour 2019.

DEVIS CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE

Monsieur le Maire présente le devis du SDIS concernant le contrôle technique des poteaux d'incendie soit 10 poteaux à 50 € l'unité.

Le conseil municipal valide le devis soit 500 €.

COPIL

Rendez-vous à prendre avec Mr. Sbile de la Cdc des Pays de L'Aigle dans le cadre du PLUI pour la conservation ou non des haies concernant certaines parcelles de la commune.

DIVERS

Un nid de frelons asiatiques a été signalé au lieu-dit La Gaubergerie.

Suite aux fissures de la maison de Mr. Bataille à La Gaubergerie, un dossier de demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposé en Préfecture.